



ARRÊTE

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SPECIALE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS DE L'HOMME, GARDE DES SCEAUX,

- (/U) La **Constitution** de la République Centrafricaine du 30 Mars 2016 ;
- (/U) La **Loi N°95.010 du 22 Décembre 1995**, portant Organisation Judiciaire ;
- (/U) La **Loi N°96.015 du 27 Mars 1996**, portant Statut de la Magistrature de l'Ordre Judiciaire ;
- (/U) La **Loi N°09.11 du 18 Août 2009**, modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°97.031 du 10 Mars 1997, portant Organisation et Fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- (/U) Le **Décret N°97.233 du 14 Octobre 1997**, fixant les modalités d'application de la *Loi N°96.015 du 27 Mars 1996*, portant Statut de la Magistrature de l'Ordre Judiciaire et ses modificatifs subséquents ;
- (/U) Le **Décret N°19.056 du 25 Février 2019**, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/U) Le **Décret N°19.072 du 22 Mars 2019**, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement et ses modificatifs subséquents ;
- (/U) Le **Décret N°16.379 du 05 Novembre 2016**, portant Organisation

et Fonctionnement du Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et fixant les attributions du Ministre, Garde des Sceaux ;

(/U) **La Note de Service N° 003/PM/DIRCAB/.21 du 31 Mars 2021 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, portant nomination d'un Ministre Intérimaire de la Justice.

(/U) **L'Arrêté N° 013/21/MJDH/DIRCAB du 04 Mai 2021**, portant création de la Commission d'Enquête Spéciale.

ARRÊTE,

Article 1^{er} : Les Personnalités dont les noms suivent sont nommées **Membres de la Commission d'Enquête Spéciale :**

PRESIDENT : Eric Didier TAMBO, Magistrat Hors Hiérarchie, Procureur Général près la Cour d'Appel de Bangui ;

1^{er} VICE PRESIDENT : Théophile NGUINGANDJI, Magistrat, Procureur Général près la Cour d'Appel de Bambari ;

2^{ème} VICE PRESIDENT : Fulbert GHALLY, Magistrat, Procureur Général près la Cour d'Appel de Bouar ;

MEMBRES

- **Donatien MAÏSSEMO**, 2^{ème} Avocat Général près la Cour d'Appel de Bangui ;
- **Laurent OUAMBITA**, Membre des Droits de l'Homme ;
- **Dieudonné MBOLINANGUERA**, Membre des Droits de l'Homme ;
- **Laurent LENGADE**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bangui ;
- **Yacoub RODOUANE**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande de Kaga-Bandoro ;
- **Guy Gustave ZOKAZOUI**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bouar ;
- **Olivier BOMBO-MOSSITO**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bambari ;
- **ALAMINE ALGUECHE Okacha**, Procureur de la

République près le Tribunal de Grande Instance de Bangassou ;

- *Lieutenant* **SARANZAPA Alexandre**, Officier de Police Judiciaire ;
- *Adjudant* **BANGA Guy Rufin**, Officier de Police Judiciaire ;
- *Maréchal des Logis-Chef* **YANDOKA Léry Estelle** ;
- **HONORAT Didille**, Commissaire de Police ;
- **Emmanuel GBOMON**, Commissaire de Police ;
- **Blaise KAÏNE**, Opérateur de saisie et ;
- **Joël GANRO**, Opérateur de saisie.

Article 2 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié partout où besoin sera./-

Fait à Bangui, le **04 MAI 2021**



Dr Arnaud DJOUBAYE ABAZENE

Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux P/I